



LES LIBERTES SOUS LE REGNE DE L'INTERNET

19 octobre 2011, Palais du Luxembourg

La Fondation Robert Schuman en partenariat avec le Centre for European Studies et Pierre Hérisson, sénateur de Haute-Savoie, a organisé le 19 octobre au Palais du Luxembourg un débat sur les libertés sous le règne de l'Internet. La première table ronde présidée par le député Lionel Tardy, membre de la Commission des Affaires Economiques et membre du groupe d'études « Internet, Audiovisuel et Société de l'Information » a mis l'accent sur la protection des libertés sur l'Internet. Les débats de la seconde table ronde, animés par Catherine Morin-Desailly, Sénatrice de Seine-Maritime, Présidente du groupe d'études « Médias et Nouvelles Technologies » et rapporteur de la mission Médias à la Commission de la Culture et de la Communication se sont focalisés sur le futur de l'économie numérique, et notamment sur les télévisions connectées.

Comment mieux protéger les libertés sous le règne de l'Internet ?



De gauche à droite : D. Baroux, K. Kornbluh, L. Tardy, M. Riguidel, J. Coutant

Introduction de Lionel Tardy

La question de la protection des libertés sous le règne de l'Internet est au cœur du travail législatif depuis 2007 à l'Assemblée nationale et au Sénat. Trois grands sujets ont dominé les débats sans que des réponses satisfaisantes aient été trouvées dans ce domaine.

Le premier débat est le passage obligatoire par une autorité indépendante, à savoir d'un juge, pour toute mesure de restriction d'accès à l'Internet, que ce soit pour couper l'accès à une personne ou pour restreindre l'accès des internautes à certains contenus. Le Conseil constitutionnel a posé le principe au moment de la loi Hadopi, mais toutes les implications n'ont pas été encore tirées. Plus globalement, il faudrait réussir à encadrer toutes les possibilités de filtrage et de suivi des internautes sur l'Internet.

Le second sujet est la protection des données personnelles. Les évolutions sont lentes dans ce domaine car c'est un sujet à l'échelle mondiale. D'une part, il faut éduquer les internautes à la protection de leurs données personnelles, et d'autre part réglementer la collecte, la conservation et l'usage des données personnelles en expliquant ce qui est interdit et permis. Il est aussi nécessaire d'établir un principe de loyauté pour ceux qui collectent et qui utilisent ces données auprès des internautes. Comme l'a souligné Lionel Tardy, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant que l'internaute ait un véritable contrôle de ses données personnelles.

Le troisième débat concerne le maintien d'un Internet libre et ouvert. Il est primordial d'empêcher une fermeture et un verrouillage de l'Internet par quelque acteur économique que ce soit. Le principe de concurrence est fondamental pour la survie de l'Internet.

De la création du World Wide Web à la téléphonie mobile

L'usage de l'Internet a changé : cette évidence a été soulignée par chaque intervenant. Pour Jérôme Coutant membre du collège de l'ARCEP, l'Internet n'est pas qu'un outil au service de l'homme ; c'est toute une société, une économie qui s'organise autour de l'Internet. En l'an 2000, l'Internet était principalement utilisé pour communiquer. C'est l'épanouissement de la fonction « réseau ». Petit à petit, des applications de sécurité et de téléchargements sont apparues. Michel Riguidel, Professeur d'Informatique à Télécoms ParisTech, a montré qu'avec le

« Cloud computing », on a anéanti la fonction réseau. Désormais, on stocke, calcule et communique sur le réseau.



M. Riguidel

Dominique Baroux, directeur des relations institutionnelles chez AT&T, a affirmé d'après un rapport publié récemment par CISCO, que l'Internet mobile serait multiplié par 26 d'ici 2015¹. La nature même des demandes et du trafic sont en évolution permanente. Ainsi, le réseau qui supporte ce haut débit devra devenir plus intelligent, plus efficace et plus polyvalent, tout en connectant toujours plus de citoyens.

Un Internet accessible à tous, sécurisé et respectueux de la vie privée

Restreindre la liberté d'expression serait néfaste. Cela réduirait la valeur de l'Internet, découragerait les échanges d'idées et se traduirait par une baisse de l'innovation. Pour Dominique Baroux, le défi des années à venir consiste à ce que tout le monde puisse être connecté. L'Internet et les infrastructures haut débit doivent devenir universelles, accessibles à tous les citoyens. Personne ne doit être laissé sur le bord de cette « autoroute ».

Le déploiement des réseaux n'est pas l'unique défi pour que l'Internet devienne accessible à tous. Le taux de pénétration est aussi un aspect du débat actuel sur l'accès universel de l'Internet. Par exemple, aux Etats-Unis comme en Europe, près de 40% de la population raccordable à l'Internet ne souscrit pas d'abonnement.

Les causes décrites par Dominique Baroux sont le manque d'appétence et le coût. Mais en réalité les deux principales préoccupations qui expliquent ce faible taux de pénétration sont la sécurité et le respect de la vie privée. Ces deux

¹ http://www.cisco.com/en/US/netsol/ns827/networking_solutions_sub_solution.html#~forecast

inquiétudes ne font que croître avec l'Internet mobile et les services de géolocalisation. En 2010, le conseil de l'administration américaine chargée de conseiller le président des Etats-Unis sur les nouvelles technologies, a publié un document recommandant la mise en place d'un nouveau code de conduite pour le respect de la vie privée développé en partenariat avec les consommateurs, le monde de l'industrie et les acteurs de la vie politique. En effet, il est nécessaire de trouver de nouveaux modèles pour protéger les consommateurs qui soient aussi souples et innovants que l'Internet en lui-même. Face aux problèmes de la cybercriminalité, l'industrie doit en permanence moderniser ses capacités de détection et de protection contre ces menaces. Renforcer la coopération entre le secteur public et privé avec les acteurs majeurs de l'Internet permettra également de lutter efficacement contre la cybercriminalité.



D. Baroux

Pour Michel Riguidel, la protection des données personnelles est un problème ouvert en informatique ; on ne sait pas protéger le comportement numérique d'une personne. Il est très difficile de vouloir judiciaireiser, légiférer la technologie. Michel Riguidel a insisté sur le concept de dignité numérique. Les utilisateurs ne sont pas des consommateurs « esclaves » ; ils doivent au nom de valeurs humanistes ne pas être envahis par des publicités, des spams ou même utiliser des services corrompus. Respecter les utilisateurs est primordial.

Jérôme Coutant a expliqué que le régulateur et l'opérateur devaient faciliter le libre accès au réseau. Les libertés de l'utilisateur peuvent être garanties par une qualité de service suffisante et transparente. C'est pourquoi l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a publié à l'automne dernier des propositions et des recommandations sur la neutralité de

l'Internet et des réseaux². La proposition n°1 traitait de la liberté et de la qualité dans l'accès à l'Internet. Ainsi, l'autorité recommande que le fournisseur d'accès tienne compte des dispositions législatives en vigueur afin que l'utilisateur puisse envoyer et recevoir le contenu de son choix, utiliser les logiciels qu'il souhaite etc. L'ARCEP prône une régulation participative et décentralisée pour les entreprises mais fait appel au parlement pour l'édification de nouveaux textes réglementaires.

Karen Kornbluh, Ambassadeur et Représentante permanente des Etats-Unis auprès de l'OCDE, a insisté sur la nécessité de s'entendre sur des principes universels pour la régulation de l'Internet. Selon elle, cette régulation devrait permettre à tout le monde de bénéficier pleinement des opportunités économiques et politiques offertes par un web interconnecté et ouvert. Karen Kornbluh a appelé les pays démocratiques à défendre davantage les libertés sur l'Internet. Elle a évoqué une initiative prise par les Etats-Unis dans le cadre de l'OCDE qui a donné lieu à une déclaration sur quatorze principes de base pour la gouvernance de l'Internet³. Enfin, elle a expliqué que la gouvernance de l'Internet ne se ferait pas à travers des traités intergouvernementaux, mais par l'implication de tous les acteurs politiques, économiques et civiques.

* * *

Le réseau de demain devra être accessible à tous les citoyens, fiable, sécurisé, et respectueux de la vie privée. Ce réseau conduira ainsi à l'avènement d'une société plus ouverte, plus prospère et plus solidaire.

² http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/net-neutralite-orientations-sept2010.pdf

³ <http://www.oecd.org/dataoecd/33/12/48387430.pdf>

Du web 3.0 aux télévisions connectées : quel futur pour l'économie numérique ?



De gauche à droite : O. Ezratty, F. Abihssira, C. Morin-Desailly, J. L. Constanza, O. de Baillénx

Les débats de la seconde table ronde se sont organisés autour de trois thèmes : le « bouleversement de la chaîne de valeur »⁴ entre constructeurs de matériel informatique, opérateurs en charge du développement des réseaux de communication et fournisseurs de contenu ; le rapport entre l'innovation et la neutralité du net ; et le développement du marché de la télévision connectée.

« Le bouleversement de la chaîne de valeur »



F. Abihssira, C. Morin-Desailly,

⁴ La notion de « chaîne de valeur » est définie comme la relation économique entre les constructeurs de matériel informatique, les opérateurs de service de télécommunication et les fournisseurs de contenu.

Selon Franck Abihssira, directeur des contenus, services et FAI chez Bouygues Telecom, la chaîne de valeur est extrêmement polarisée. Les services se développent principalement de l'autre côté de l'Atlantique, alors que la production du matériel informatique (« Hardware ») est concentrée en Corée du Sud et de plus en plus en Chine.

L'industrie numérique européenne se situe ainsi entre ces deux pôles. Si elle fournit de nombreux efforts en matière de développement, elle peine à s'imposer. Néanmoins, l'Europe a connu certains succès, récemment le développement du *Triple Play* (service combinant l'accès à l'Internet à très haut débit, la télévision et la téléphonie fixe). Cette offre innovante a principalement été développée par des opérateurs français. Franck Abihssira a expliqué que l'industrie numérique européenne faisait face à plusieurs défis. Le premier défi est de garantir un certain équilibre entre les acteurs de la chaîne de valeur (constructeurs, opérateurs et fournisseurs de contenu) afin de préserver le pouvoir d'innovation de certains, tels que les opérateurs de service de télécommunication et les fournisseurs de contenu. Jean-Louis Constanza et Oliver de Baillenx partagent cet avis. Selon ce dernier, le rééquilibrage devra s'effectuer par le développement de l'offre légale.

Jean-Louis Constanza, directeur d'Orange Vallée, a constaté que l'économie numérique européenne devait s'imposer sur trois volets. Le premier volet est celui du développement du e-commerce. La compétitivité de l'Europe dans ce domaine sera cruciale, a-t-il précisé, car le e-commerce mondial atteint un chiffre d'affaires de 1 500 milliards \$ contre 150 milliards \$ pour la télévision gratuite ou 100 milliards \$ pour Apple. Le second défi évoqué par le directeur d'Orange Vallée est celui du développement d'utilisations innovantes dans le domaine des nouvelles technologies. Jean-Louis Constanza a expliqué que ces expériences étaient majoritairement conçues hors de l'Europe, notamment à la *Silicon Valley*. D'après lui, l'industrie numérique européenne a fait très peu de progrès dans ce domaine⁵. Le dernier défi pour l'Europe évoqué par Jean-Louis Constanza est l'intégration verticale, à l'image d'*Amazon* devenu éditeur et d'*Apple* offrant l'appareil mobile et les applications correspondantes.

⁵ Citons par exemple l'entreprise multinationale américaine *Apple* qui a développé l'écran tactile (tablettes et téléphones mobiles).



J. L. Constanza, O. de Baillenc

Olivier Ezratty, conseiller en stratégie de l'innovation, a focalisé son intervention sur l'avenir de la chaîne de valeur dans le domaine de la télévision. Selon lui, les industriels européens doivent impérativement se mettre d'accord sur l'utilisation d'une plateforme d'accès à la télévision commune afin de promouvoir le développement d'un écosystème européen. Olivier Ezratty a estimé que les acteurs n'avaient pas encore pris les initiatives nécessaires pour ouvrir un marché commun européen. Il a mis en garde contre le risque qu'à terme les acteurs majeurs américains proposant des interfaces uniques envahiraient le marché européen.



O. Ezratty

La neutralité du net : préalable de l'innovation ?

Franck Abihssira a mis en avant la position de Bouygues Telecom, qui considère que les opérateurs doivent pouvoir gérer leurs réseaux librement, tout en appliquant des règles de non-discrimination. Olivier de Baillenx a expliqué que le respect de la neutralité du net nécessitait un rééquilibrage des relations entre fournisseurs de services et opérateurs. Ces relations, initialement symétriques, seraient devenues très asymétriques. Pour y parvenir, les fournisseurs de contenu pourraient payer davantage pour l'utilisation des réseaux, qui sont principalement développés par les opérateurs. Olivier Ezratty a critiqué le non-respect de la neutralité du net en ce qui concerne les *box* des grands opérateurs en France. Le consommateur devrait avoir plus de choix de services sur les *box*. Il a demandé aux opérateurs d'ouvrir davantage leurs plateformes pour éviter l'éclatement de cette industrie face à la concurrence non-européenne. Franck Abihssira a nuancé l'analyse d'Olivier Ezratty. Selon lui, les opérateurs veulent aller plus loin, mais jusqu'à présent, aucun résultat concret n'a été obtenu. Une approche européenne commune est souhaitable.

La télévision connectée – marché de l'avenir aux contours inconnus

Pour tous les intervenants, la télévision connectée est un marché de l'avenir, même s'il est difficile de prévoir exactement l'évolution dans ce domaine.

Franck Abihssira est également certain qu'un marché de la télévision connectée existera. Néanmoins, il a identifié deux problèmes qui doivent être résolus pour le développer. Premièrement, il a plaidé pour une normalisation des standards techniques. Il a dénoncé la tendance actuelle selon laquelle chaque opérateur développait « sa propre télé connectée ». Jean-Louis Constanza a également insisté sur ce point dans son intervention. Pour Franck Abihssira, il est aussi nécessaire de déployer un service pertinent et de garantir la protection de droits de propriété par des solutions techniques fiables. Selon lui, aucun industriel ne propose aujourd'hui de telles solutions. Par rapport à la pertinence des services proposés, Jean-Louis Constanza a estimé que l'évolution à long terme serait une interface commune pour la télévision, l'Internet et les réseaux sociaux etc. Oliver de Baillenx a rappelé que des outils ergonomiques pour accéder à l'Internet par

la télévision existaient déjà. Néanmoins, l'évolution du marché à long terme, a-t-il jugé, est imprévisible.

Conclusion des débats par Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Robert Schuman



Jean-Dominique Giuliani

Le Président de la Fondation Robert Schuman Jean-Dominique Giuliani a plaidé pour une réflexion philosophique et non pas seulement technologique sur l'avenir de l'économie numérique européenne. Mieux vaut centrer le discours sur les citoyens que sur les consommateurs. Cette approche plus réfléchie devrait permettre de délimiter clairement le champ des libertés dont bénéficie chaque citoyen. Jean-Dominique Giuliani a également affirmé que l'Europe ne souffrait pas d'un manque d'innovation, mais d'une capacité limitée de transformer ses innovations en « *business model* ».